



AVIS

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la promotion de l'électricité verte et de la cogénération de qualité

16 janvier 2014

Demandeur	Ministre Evelyne Huytebroeck
Demande reçue le	30/12/2013
Demande traitée par	Commission environnement
Demande traitée le	09/01/2014
Avis avalisé par l'Assemblée Plénière le	16/01/2014

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil prend acte que cet avant-projet d'arrêté vise d'une part à simplifier la gestion des certificats verts (CV) et les procédures de certification et d'autre part à clarifier et améliorer les règles d'octroi en certificats verts. Il soutient ce double objectif.

Par ailleurs, **le Conseil** constate positivement que les dispositions envisagées dans cet avant-projet d'arrêté sont de nature à maintenir l'équilibre et limiter le risque de dérapage du marché des CV en Région de Bruxelles-Capitale. A cet égard, il estime que le système de rachat des CV par le gestionnaire du réseau de transport régional (Elia) au prix minimum garanti prévu par l'avant-projet d'arrêté (notamment le fait que les CV rachetés par Elia ne soient pas « détruits ») permettra à Elia de jouer un rôle potentiellement régulateur du marché le cas échéant.

Enfin, **le Conseil** estime extrêmement positif d'avoir tenu compte, lors de l'élaboration de cet avant-projet d'arrêté, d'une part de retours d'expériences de terrain et d'autre part d'évolutions technologiques pouvant être développées au niveau local.

2. Considérations particulières

2.1 Articles 3 et 4

Le Conseil constate que la procédure de certification, actuellement réalisée gratuitement par Brugel, sera désormais à charge du « demandeur » c'est-à-dire à charge du producteur d'électricité verte.

Si cette disposition, existant dans les deux autres Régions, implique un coût pour les producteurs d'électricité verte, elle leur offre également plus de souplesse (liberté du choix de l'organisme certificateur) et plus de rapidité (les demandes pourront être traitées par divers organismes certificateurs et non uniquement par Brugel).

*

*

*